

Candida auris



Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Candida auris</i> (champignon non-filamenteux multi-résistant aux antifongiques)
Réservoir	Homme
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> • par contact direct entre patients • par l'intermédiaire du personnel (mains) • par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examens, instruments, environnement immédiat)
Transmission interhumaine	oui
Période d'incubation	variable
Durée d'infectiosité	Durée du portage (très variable: de quelques semaines à plusieurs mois)

Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	CONTACT
Suivi microbiologique	<p>Réadmission d'un patient connu :</p> <p>Si la colonisation au <i>C.auris</i> remonte à plus de 3 mois (= dernier prélèvement positif) faire un contrôle du portage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • frottis nez, aisselles, aine et culture d'urine si présence de sonde et autre site colonisé • si résultat du 1^{er} frottis négatif, faire 4 frottis à une semaine d'intervalle (J7, J14, J21, et J28) <p>Si la colonisation date de < 3 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dépistage à l'admission sauf avis contraire du service HPCI.
Placement du patient	Chambre individuelle
Signalétique	<p>Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre</p> <p>Blouses devant la chambre</p> <p>Aux soins intensifs/continus, en absence de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif le périmètre d'isolement</p> <p>Avant intervention chirurgicale, communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles</p>
Matériel de soins	<p>Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le matériel à usage unique (UU) • Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
Voisins	Tracer et dépister tous les contacts depuis l'arrivée tout en les mettant en

	Mesures additionnelles contact. Pour les unités de soins intensifs et les unités en épidémie des dépistages d'unité pourraient être proposés par l'unité HPCI.
Durée des mesures	Pendant toute la durée du portage (selon indication du service HPCI, en accord avec l'unité cantonale HPCI)
Transport du patient	Literie et chemise du patient propres Désinfection du lit Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates Limiter les déplacements aux besoins essentiels
Circulation du patient	En principe pas de sortie de la chambre Si sortie jugée nécessaire par le médecin en charge et en accord avec le service HPCI (rééducation, long séjour, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • chemise propre, flacon de poche de solution hydro-alcoolique
Visiteurs	Ne pas s'asseoir sur le lit Désinfection des mains en sortant de la chambre Limiter le nombre de visiteurs
Mesures spécifiques	
Transfert/sortie	Avertir le service/établissement de destination avant le transfert pour qu'il prenne les mesures adéquates (séjour en chambre individuelle) et avertir le service HPCI

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat Oui, avant d'entrer dans la chambre
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Non

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Candida auris peut présenter des résistances aux produits désinfectants usuels. Utiliser un produit efficace contre C. auris
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient <ul style="list-style-type: none"> • changer le lit et la literie
Environnement	Détergent/désinfectant pour l'entretien quotidien : Candida auris peut présenter des résistances aux produits désinfectants usuels. Utiliser un produit efficace contre C. auris Lors de la levée des mesures ou au départ du patient : <ul style="list-style-type: none"> • Tout le matériel non-désinfectable présent en chambre est jeté • Tout le matériel désinfectable présent en chambre est à désinfecter • Les rideaux ou parois de séparation sont à changer/désinfecter selon recommandations HPCI et dans tous les cas si souillures visibles.

Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Oui
Déclaration au médecin cantonal	Oui dès le premier cas